



815 route des Partenses
40 250 CAUPENNE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2025-13

Séance du 26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars à neuf heures trente, les Membres du Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères de Chalosse, dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalent de Souprosse sous la présidence de Mme Christine FOURNADET, Présidente du SIETOM en séance ordinaire.

Au terme de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marlène RASOAMAHARO, déléguée titulaire de la CC Pays Tarusate (commune de Souprosse) a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents :

Cdc¹ Chalosse Tursan : Didier DARRIEUTORT (ARBOUCAVE), Myriam TELLECHEA (AUBAGNAN), Marcel PRUET (AUDIGNON), Romain LALANNE (BANOS), François DEDEBAN (BATS-TURSAN), Claude LABORDE (CASTELNAU-TURSAN), Arnaud GACHIE (CASTELNER), Virginie BARON (CLEDES), Ligia CHAPUY (suppléante EYRES-MONCUBE), Philippe PINEAU (FARGUES), Jacques DEYRE (LABASTIDE), Christian BOULIN (LACAJUNTE), Daniel GRENECHE (LACRABE), Jean-Luc VINCENT (MANT), Denis LAURETET (MONGET), Michel LALANNE (MONSEGUR), Françoise MARSAN (MONTAUT), Jean-Paul PASQUET (MONTGAILLARD), Jean-Michel TASTET (MONTSOUÉ), Pascal PIFAUDAT (PÉCORADE), Philippe MASSETAT (PEYRE), Christian HANSE (POUDENX), Arnaud ETCHEVERRY (suppléant SAINT-CRICQ), Jacqueline IRIGOYEN (SAINTE-COLOMBE), André DUSSAUT (SAMADET), Pascal BARCELO (SARRAZIET), Laurence DARRIBEAU (SORBETS), Roger BLUZET (URGONS) ;

Cdc Coteaux et Vallées des Luys : Evelyne FEDENSIEU (suppléante ARGELOS), Hervé GUICHENEUY (ARSAGUE), Martine HILLOTTE (BEYRIES), Christine FOURNADET (CASTELNAU-CHALOSSE), Marie-France DEYRIS (CASTEL-SARRAZIN), Jean ROHFRITSCH (GAUJACQ), Karine LAPOS (NASSIET) ;

Cdc Terres de Chalosse : Hélène MONTABORD (BAIGTS-CHALOSSE), Bernard GRIMAN (BERGOUHEY), Jean-Jacques LALANNE (CASSEN), Ghislaine LALANNE (CAUPENNE), Isabelle MICHAUD (suppléante GARREY), Fabrice CAPDO (GOUSSE), Guy DUCAMP (LAHOSSE), Michel ROUSSEL (LAURÈDE), Isabelle KOUVTANOVITCH (LOURQUEN), Anne DANTHEZ (MUGRON), Yves CANJOUAN (suppléant NOUSSE), Philippe DENIS (ONARD), Thierry LABORDE (suppléant POYANNE), Xavier IMATTE (POYARTIN), Carlos LUIS (PRÉCHACQ), Gilles COUDROY (SAINT-GEOURS-D'AURIBAT), Joëlle LE CORRE (SAINT-JEAN-DE-LIER), Sabine LABARBE (SORT-EN-CHALOSSE), Hervé LAFITTE (suppléant TOULOUZETTE), Béatrice GUIRLES (VICQ-D'AURIBAT) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Gilles LACOSTES (ESTIBEAUX), Damien DELAVOIE (HABAS), Olivier MORANCY (MIMBASTE), Régis LESGOURGUES (MISSON), Michel CRABOS (MOUSCARDES) ;

Cdc Pays Tarusate : Pierre GENTIEUX (BÉGAAR), Jean-Didier BATBY (BEYLONGUE), Jean-Yves POCHÉZ (CARCARES-SAINT-CROIX), Monique ARTOLA (LALUQUE), Patrick DUBOURG (suppléant LAMOTHE), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Baptiste BEGUE (suppléant LESGOR), Catherine HUREL (MEILHAN), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX), Dominique DOURTHE (RION-DES-LANDES), Philippe BROSSAS (suppléant SAINT-YAGUEN), Marlène RASOAMAHARO (SOUPROSSE), Stéphane BRUEY (suppléant TARTAS) ;

¹ Cdc : Communauté de communes.



Etaient excusés :

Cdc Chalosse Tursan : Françoise LASSERRE (CAZALIS), Patrick MONTJARET (COUDURES), Guy BORTHAYRE (MIRAMONT-SENSACQ), Geneviève BRETHER (MOMUY), Joël DUSSAU (PAYROS-CAZAUTETS), Jacques CHOULET (SAINT-SEVER) ;

Cdc Coteaux et Vallées des Luys : Alain LUBET (AMOU), Catherine DARRACQ (BASSERCLES), Delphine DUBERNET (BONNEGARDE), Caroline NEL (POMAREZ) ;

Cdc Terres de Chalosse : André GRIMAL (GIBRET), Christian RAGUE (HINX), Armelle DAUGERT (LARBEY), Laurent TOLLIS (MONTFORT) ; Nathalie DARRIEUTORT (SAINT-AUBIN), ,

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Thierry CALOONE (OSSAGES), Annie LAGELOUZE (TILH) ;

Cdc Pays Tarusate : Patrick GARNIER (VILLENAVE) ;

N'étaient pas représentés :

Cdc Chalosse Tursan : Franck BEDIN (DUMES), Dominique ARRAGON (GEAUNE), Jean-Claude CATUHE (HAGETMAU), Thierry DUPOUYS (HORSARRIEU), Guillaume BAYLOCQ (LAURET), Clément CAHUZAC (MAURIES), Sébastien BEYLAC (MORGANX), Marc SAINT-GERMAIN (PHILONDEX), Christelle DESCAMPS (PIMBO), David LEMEE (SERRES-GASTON), Claudine DUPONT (PUYOL-CAZALET), Valérie DARTIGUELONGUE (SERRESLOUS) ;

Cdc Coteaux et Vallées des Luys : Jean LAFARGUE (BASTENNES), Dominique TOULOUSE (BRASSEMPOUY), Georges LACAVE (CASTAIGNOS-SOUSLENS), Thierry LABORDE (DONZACQ), Julien MIALOC (MARPAIS) ;

Cdc Terres de Chalosse : Stéphane GEFFARD (CLERMONT), Marie-Ange LABAT(DOAZIT), Adelino MACHADO (GAMARDE), Patrick LABORDE (GOOS), Jennifer MEUNIER (HAURIET), Yves CONDOM (LOUER), Anne-Marie LAILHEUGUE (MAYLIS), Éric DEGOS (NERBIS), Jacques DUBITOU (OZOURT) ;

Cdc Pays d'Orthe et Arrigans : Nathalie LESLUYE (GAAS), Gilles LAHITTE (POUILLON) ;

Cdc Pays Tarusate : Magali PESTANA DE PONTE (AUDON), Jean-Marie DUBRASQUET (CARCEN-PONSON), Frédéric PEYRE (GOUTS) ;

Assistaient à la réunion :

M. Etienne DAVAUD, Direction Général des Services du SIETOM ;
M. Fabrice LACOUTURE, Direction pôle opérationnel du SIETOM ;
Mme Isabelle SIRMAIN, Direction pôle fonctionnel du SIETOM ;
Mme Sophie DEYRES, Responsable du pôle ressources du SIETOM ;
Mme Emilie GARDESSE, Responsable technique du SIETOM.

Convocation :

Date de convocation par voie dématérialisée : 19/03/2025.

Date d'envoi des documents financiers relatifs au BP 2025 : 12/03/2025

Date d'affichage : 19/03/2025.

Nombre de membres

- En exercice : 122
- Présents : 73
- Pouvoirs retenus : 7 de la commune de Bassercles à Argelos, de Hinx à Caupenne, de Momuy à Audignon, de Montgaillard à Montsoué, de Pomarez à Castelnau Chalosse, de St-Sever à Lacajunte, de Tilh à Mouscardès ;
- Absents excusés : 18
- Absents : 31

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.



OBJET : Vote de la contribution budgétaire 2025 des collectivités adhérentes relative au reversement du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

VU le Code Général des Impôts,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°2017-16 du 17/03/2017 relative à l'adoption du projet de statuts modifiés portant notamment sur les modalités de reversement du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) perçues par les Communautés de communes membres du SIETOM de Chalosse au Syndicat (article 11),

VU l'arrêté préfectoral n°592/2017 du 18/07/2017 portant modification des statuts du SIETOM de Chalosse,

VU la délibération du Comité Syndical n°2017-34 du 28/06/2017 relative à l'instauration d'une contribution budgétaire pour l'exercice budgétaire 2018 et suivants,

VU la délibération Comité Syndical n°2025-01 du 19/02/2025 arrêtant la population légale totale du SIETOM de Chalosse correspondant au nombre d'habitants desservis par le SIETOM des Communautés de communes membres du SIETOM,

CONSIDERANT que le reversement de cette contribution se fait par douzième,

CONSIDERANT que les prévisions de recettes inscrites au BP 2025 du SIETOM prévoient un montant de contribution unique par Communauté de communes membre de **136,46 €/habitant**,

CONSIDERANT que le montant total de la contribution budgétaire des adhérents attendu s'élève à **10.748.271,90€** pour 2025 selon la répartition suivante par adhérents au regard de leur population 2025 :

E.P.C.I adhérents	Population (habitants)	Montant des contributions attendues
CC Coteaux et Vallées des Luys	7.827	1.068.072,42 €
CC Pays d'Orthe et Arrigans	9.416	1.284.907,36 €
CC du Pays Tarusate	18.469	2.520.279,74 €
CC Terres de Chalosse	18.769	2.561.217,74 €
CC Chalosse Tursan	24.284	3.313.794,64 €
Total	78.765	10.748.271,90 €

Sur proposition du Bureau et de la Présidente, après en avoir délibéré et à la majorité :

Pour : 79 (72 votants et 7 procurations), abstention :1 (Gaujacq), contre :0.

**LE COMITE SYNDICAL,**

ARTICLE 1°: Arrête la contribution unique par habitant à **136,46 €** pour 2025.

ARTICLE 2°: Arrête la répartition du produit attendu de contribution budgétaire 2025 relative au reversement de la T.E.O.M par les Communautés de communes membres du SIETOM de Chalosse comme suit :

E.P.C.I adhérents	Population (habitants)	Montant des contributions attendues
CC Coteaux et Vallées des Luys	7.827	1.068.072,42 €
CC Pays d'Orthe et Arrigans	9.416	1.284.907,36 €
CC du Pays Tarusate	18.469	2.520.279,74 €
CC Terres de Chalosse	18.769	2.561.217,74 €
CC Chalosse Tursan	24.284	3.313.794,64 €
Total	78.765	10.748.271,90 € (article 70611 au BP 2025)

ARTICLE 3°: : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré à CAUPENNE les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme : CAUPENNE, le 26 mars 2025.

La Présidente du SIETOM,

Mme Christine FOURNADET
